

## **Le président de l'université de Bordeaux**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-3, R 719-90 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques en ses articles L 1121-2 et L 1121-3 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie au président par le conseil d'administration en vigueur ;

Considérant l'intention de procéder au don de 5 150 € de la part de la SAS PAN INTERNATIONAL en bénéfice de la formation M1 European Business Administration de l'IAE Bordeaux ;

Considérant que les fonds reçus ne seront pas destinés à couvrir des dépenses privées ou des frais professionnels non liés à l'objet de l'Université ;

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Le don de 5 150 € de la SAS PAN INTERNATIONAL située au 245 boulevard Godard 33110 Le Bouscat, Siret 878 218 429 00016, dont le détail est dressé en annexe à la présente décision, est accepté.

#### **Article 2 :**

Le directeur général des services et l'agent comptable de l'université de Bordeaux sont chargés de l'exécution de la présente décision.

#### **Article 3 :**

La présente décision sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le 08/07/2024,  
Dean LEWIS



**ANNEXE**

**DETAILS DU DON**

Donateur :	SAS PAN INTERNATIONAL ; siret 878 218 429 00016
Composante bénéficiaire :	IAE Bordeaux
Nature du don (espèce, chèque, virement) :	Virement
Montant du don :	5 150 €